



Département du Bas Rhin - Arrondissement de Sélestat-Erstein

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus: 10 - en fonction: 10 - présents ou représentés : 10

Séance du 02 décembre 2025

Sous la présidence de Mme Estelle BRONN, Maire

PRÉSENTS : Mme Estelle BRONN, Mme Caroline DINDAULT, M. Christophe WEISS, Mme Nathalie CLAUSS, M. Thomas STARCK, Mme Aurélie LOHMULLER, M. Jérôme DAVID, Mme Angélique KREISS, Mme Gabrielle SCHOELLKOPF, M. Frédéric LANG.

ABSENTS excusés : /

L'assemblée délibérante décide de désigner Mme Rachel WEISS, Adjointe administrative principale, comme secrétaire de la séance.

Sur proposition de Mme le Maire, Estelle BRONN, le conseil municipal décide d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : 2025 – 41 : *Instauration de forfaits pour prise en charge de dépôts sauvages.*

2025 – 38 : Approbation du Procès-verbal de la séance du 05 novembre 2025

Chaque membre du conseil ayant été destinataire d'un exemplaire, ce P.V. est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2025 – 39 : Subventions école Obenheim

L'école primaire de Obenheim sollicite une subvention pour les sorties, visites, activités culturelles et sportives variées. De nombreuses activités sont payantes, ou bien nécessitent un bus. Afin de demander le moins possible aux familles et dans un souci d'équité et d'entraide, l'école sollicite la commune de Daubensand afin d'aider encore plus les enfants.

7 enfants de la commune dont 75 enfants au total sont scolarisés à Obenheim.

Le conseil municipal, après débat, décide d'octroyer pour l'année scolaire 2025 / 2026 une participation de 17 € par enfants pour l'ensemble des élèves. Soit un montant de 17 € x 75 = 1 275 €

Adopté à l'unanimité

2025 – 40 : Approbation des propositions d'évolution statutaires du SDEA permettant d'intégrer la qualité d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) sur une portion de son territoire

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA), dont est membre la Commune, a entamé il y a plusieurs années des démarches dans le but d'obtenir le statut d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) sur le

périmètre du bassin hydrographique de la Sarre, englobant les bassins hydrographiques de la Horn et de la Schwalb, et sur le périmètre des affluents du Rhin, regroupant les bassins hydrographiques de la Zorn, de la Moder, de la Sauer, du Seltzbach, du Kabach et de la Lauter.

CONSIDERANT que les missions d'un EPTB portent principalement sur l'animation et la coordination des actions à l'échelle du bassin concerné, ainsi que sur le pilotage des études générales sur ce même bassin ;

CONSIDERANT que l'EPTB est le garant, à l'échelle du bassin versant, de la cohérence des politiques liées au grand cycle de l'eau et des actions qui en découlent, dans une logique de solidarité amont-aval ;

CONSIDERANT que par délibération du 17 décembre 2024, l'Assemblée Générale du SDEA a approuvé le projet de modifications statutaires joint à la présente délibération, qui a également fait l'objet d'un avis favorable de la part de la Commission de planification mandatée par le Comité de bassin Rhin-Meuse, ainsi que de la part des Commissions Locales de l'Eau concernées ;

CONSIDERANT que cette procédure a conduit à l'adoption de deux arrêtés préfectoraux de délimitation de périmètre d'intervention en qualité d'EPTB, à la suite de laquelle l'Assemblée Générale du SDEA a confirmé, par délibération du 14 octobre 2025, le projet de modifications statutaires susmentionné ;

CONSIDERANT que la démarche d'intégration de la qualité d'EPTB n'entrainera aucun impact financier supplémentaire pour les membres du SDEA, tout en offrant l'opportunité de financements complémentaires ;

CONSIDERANT que pour que les modifications proposées puissent être définitivement intégrées à ses Statuts, le SDEA doit recueillir l'approbation de tous ses membres ;

VU les dispositions du Code de l'environnement et notamment de l'article L.213-12 ;

VU la délibération de l'Assemblée Générale du SDEA du 14 octobre 2025 approuvant le projet de modifications statutaires permettant au SDEA de tendre vers une intégration de la qualité d'EPTB ;

VU l'avis favorable de la Commission de planification, mandatée par le Comité de bassin Rhin-Meuse, du 2 octobre 2025 ;

VU l'avis favorable de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux III-Nappe-Rhin du 9 octobre 2025 ;

VU l'avis favorable de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin houiller du 13 octobre 2025 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2025/469 du 13 octobre 2025 portant délimitation du périmètre d'intervention du SDEA en qualité d'Etablissement Public Territorial de Bassin sur le périmètre du bassin hydrographique de la Sarre, englobant les bassins hydrographiques de la Horn et de la Schwalb ;

VU l'arrêté préfectoral n°2025/470 du 13 octobre 2025 portant délimitation du périmètre d'intervention du SDEA en qualité d'Etablissement Public Territorial de Bassin sur le périmètre des affluents du Rhin, englobant les bassins hydrographiques de la Zorn, de la Moder, de la Sauer, du Seltzbach, du Kabach et de la Lauter ;

VU la délibération de l'Assemblée Générale du SDEA du 14 octobre 2025 confirmant l'approbation des modifications statutaires permettant l'intégration par le SDEA de la qualité d'EPTB sur le périmètre du bassin hydrographique de la Sarre, englobant les bassins hydrographiques de la Horn et de la Schwalb, et sur le périmètre des affluents du Rhin, regroupant les bassins hydrographiques de la Zorn, de la Moder, de la Sauer, du Seltzbach, du Kabach et de la Lauter, et décidant de soumettre les Statuts ainsi modifiés à l'approbation des membres du SDEA ;

APRES avoir entendu les explications de Madame le Maire ;

APRES avoir pris connaissance des Statuts Modifiés du SDEA ;

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** des informations et précisions fournies par Madame le Maire.
- **APPROUVE** les Statuts Modifiés du SDEA, tels que joints à la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision.

2025 - 41 : Instauration de forfaits pour prise en charge de dépôts sauvages

Madame le Maire expose :

Les dépôts sauvages d'ordures ou de détritus de quelque nature que ce soit (ordures ménagères, déchets verts, encombrants, cartons, gravats...) ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune. Constatation faite que certaines personnes indélicates se débarrassent de leurs ordures dans les endroits publics, malgré les différents services existants en matière de gestion des déchets sur le territoire de la commune, le Maire propose de facturer au contrevenant qui sera identifié, un forfait d'enlèvement et d'élimination (traitement) par le service technique de la commune, de leur dépôt illicite.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité**,

➤ **Décide** d'instaurer :

- un tarif forfaitaire de 120 € pour la prise en charge de dépôts sauvages d'un volume inférieur à 50 litres max par le service technique de la commune aux fins d'élimination, lorsque le contrevenant est identifié,
- un tarif forfaitaire de 300 € pour la prise en charge de dépôts sauvages d'un volume supérieur à 50 litres : Volume de déchets ne pouvant être transportés qu'à l'aide d'un véhicule par le service technique de la commune aux fins d'élimination, lorsque le contrevenant est identifié,
- un tarif au coût réel pour la prise en charge de dépôts sauvages composés de déchets autres que des déchets inertes (déchets classés dangereux) ou d'encombrants, par le service technique de la commune aux fins d'élimination, lorsque le contrevenant est identifié.

➤ **Charge** le Maire ainsi que les gardes-champêtres de la Brigade Verte de l'application de la présente délibération,

➤ **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à sa bonne exécution.

2025 - 42 : Divers, informations et communications

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal :

Commune nature : Le village vient d'être labellisé "Commune nature" avec une première libellule.

Fête de Noël des ainés : la préparation aura lieu le vendredi 05 et le samedi 06 décembre pour l'ensemble des membres du conseil pouvant être présents.

Ramassage des sapins : il aura lieu le samedi 10 janvier 2026 à partir de 14h.

Brigade verte : un retour sur les 3 affaires en cours a été communiqué:

- dépôt juin 2025 : affaire en cours, la personne doit être reçue pour audition ;
- dépôt sauvage du 25.10.2025 : l'auteur a été identifié, il sera verbalisé selon les tarifs du point 2025-41
- concernant les tirs de balles sur le panneau « forêt domaniale », un compte-rendu, avec photos à l'appui, a été effectué à l'ONF et à la gendarmerie d'Erstein. En attente de retour de leur part.

Un souci de circulation a été signalé à Mme le Maire concernant la sortie du chemin communal en parallèle à la rue Principale. La sortie des véhicules est problématique car la visibilité est difficile du fait qu'une clôture trop haute cache la visibilité afin de sortir du chemin communal. Mme le Maire a reçu en mairie le propriétaire de la clôture qui s'engage à remédier à cette problématique en enlevant une partie de la clôture gênante. Mme le Maire propose également d'installer un panneau « STOP » avec marquage à la sortie du chemin communal.

Un tour de table est fait :

- M. Christophe WEISS informe que la tête de lampadaire au niveau du 25 rue Principale a été changée provisoirement par la Sté LIICHT. Cette dernière propose de remplacer toutes les têtes de lampes rue Principale par des Leds connectés. Un devis a été envoyé et, est en étude pour le budget 2026. L'objectif est que tout le village soit connecté en luminaires Leds connectés afin de garantir une économie d'énergie totale.
- Mme Caroline DINDAULT est en contact avec des futurs locataires du logement communal. Il faudra vérifier leur solvabilité, mais cela est en bonne voie et les travaux de logement touchent à leur fin. Les travaux d'escalier pour accéder au logement s'effectueront entre le 8 et le 16 décembre 2025.
- Mme Aurélie LOHMULLER est en contact avec le Telethon. Elle propose de mettre en place une urne, lors de la fête des ainés, afin de récolter des fonds pour cette association.

Plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire clôt la séance à 21 h 05

Le prochain conseil municipal se tiendra le mardi 06 janvier 2026 à 20h